



Besoin de vos lumières pour trop perçu

Par **tpercu**, le **28/03/2013** à **15:17**

Bonjour, je viens demander de l'aide, aujourd'hui j'ai eu la visite d'un contrôleur de la caf, après vérification de mes ressources, elle m'a signifié que j'ai trop perçu, elle a pris mes fiches de paie qu'elle en a besoin pour faire son rapport; le souci est que sur la déclaration trimestrielle, je déclarai juste ma paie normale à temps partiel (480 à 500 euros) par là et souvent je faisais quelques heures supplémentaire de 2 à 4 heures en gros je pouvais avoir (600 euros/mois). donc quand elle a remarqué cette anomalie, elle m'a aussi demandé les fiches de paie de 2011 sachant que je bénéficie du RSA depuis 2 ans maintenant mars 2011-mars 2012. à votre avis je risque quoi? supprimé mes allocations? sachant que je ne travaille plus j'ai pointé au assedic que je dois percevoir à partir d'avril, veuillez m'éclaircir svp selon vos propres expériences, connaissances.....

Par **trichat**, le **05/04/2013** à **21:50**

Bonsoir, Je crois qu'il est possible de percevoir une fraction du RSA en complément d'un revenu d'activité. ET qu'il y a un barème. Le contrôleur va donc mettre en parallèle vos revenus salariaux, y compris heures supplémentaires, et le barème applicable dans cette situation. Si vous avez perçu des allocations RSA excédentaires, vous serez mis en demeure de rembourser le trop-perçu. Cordialement.